

Examen fait par commission de  
Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime  
Évêque et comte de Toul prince du *Saint*-Empire  
conformément au décret du *chapitre XVII* de la session

5 28 du Concile de Trente avant la profession  
régulière au monastère de la Congrégation de  
Notre-Dame sous la règle de *Saint Augustin* à Nancy  
en l'année 1618.

Le premier jour de décembre 1618, mère Alix

10 Le Cler fille de Jean Le Cler de Remiremont  
aagée de 42 ans, mère Claude Channelle fille  
de Nicolas Channelle de Mircourt aagée de 39 ans,  
mère Cécile Racquemel fille de François Racquemel  
de *Saint-Nicolas* aagée de 43 ans, mère Marie Rouyer

15 fille de Jacque Rouyer de Philier aagée de 29 ans,  
mère Jeanne des Champs fille de Jean des Champs  
de Nancy aagée de 21 ans, mère Chrestienne Pierson  
fille de Didier Pierson de Berbas aagée de 25 ans,  
sœur Agnès Berbas fille de David Berbas de *Saint*

20 Nicolas aagée de 20 ans, sœur Louyse Caillet fille  
de Claude Caillet de Chaalons aagée de 24 ans,  
toutes ayans accompli le temps de probation furent  
examinée [sic] selon la forme du *Saint* Concile de Trente  
par nostre Révérend père instituteur et visiteur

25 député par Monseigneur l'illustrissime et Révéren-  
dissime évêque et comte de Toul assisté des RR.  
pères Gueret et Sébastien de la *Sainte* Compagnie de Jésus.

Signé *Pierre* Fourier Curé de Mataincourt / Et toutes les susnommées